

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

# Formation certifiante reconnue par l'Etat

Notre objectif est de vous accompagner au mieux pour déposer votre dossier de présentation de l'expérience (Partie 2)

Les accompagnements VAE se font à la demande, en individuel, en fonction des disponibilités de nos formateurs.

Durée moyenne d'une VAE : 24h d'accompagnement en présentiel ou en visio conférence.

## **CONDITIONS D'ACCÈS**

✓ Ouvert à tous, pas de prérequis



Sur demande, contactez nous

### Plus d'informations:

04.51.11.00.26 - contact@adps-formation.com





PARTIE 1: la recevabilité

Il vous sera demandé de remplir un dossier de demande de recevabilité et d'y joindre les pièces justificatives de votre éligibilité

- PARTIE 2 : le dossier de présentation de l'expérience C'est un récit de votre parcours et de vos expériences en relation avec la certification visée
  - PARTIE 3: le jury de validation

Vous serez amené à présenter votre dossier de présentation de l'expérience devant un jury ou être mis en situation professionnelle

#### Possibilité de financements 🕞



Conditions financières



- → Formation professionnelle continue (OPCO)
- → Heures en OF facturées à 60€/heure

Financement France Travail

Facturation selon la convention ou le contrat de formation qui vous lie à l'ADPS

- Financement personnel
- → CPF (Code d'éligibilité : 200)
- Autres: nous contacter

Votre référent

Christophe PEYRAT

